

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
Mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes

Numéro du CQP	112.2019 03 21
Date d'échéance	Décembre 2024
Créé par les CPNE du	21 mars 2019

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jean-François Gorre 01 40 69 52 13 CPNE.BTP@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	Fédération Française du Bâtiment	
Responsable :	ACTIBAIE Groupement professionnel des portes portails et stores	Aurélie Laversanne 01 40 55 13 08 laversannea@metallerie.ffbatiment.fr

Secteur d'activité	Bâtiment
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>Sous les directives de sa hiérarchie ou donneur d'ordre, le mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes assure l'entretien des installations de portes, portails industriels, commerciaux et résidentiels et portes automatiques piétonnes dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation.</p> <p>Le mainteneur intervient seul ou en équipe sur le chantier, il doit faire preuve d'initiative et de réactivité.</p> <p>Il intervient sur différents types de chantier (industriel, particuliers, agencement de magasin, collectivités ...).</p> <p>Il est responsable du contrôle et de la qualité de son travail, de sa sécurité et de la sécurité de sa zone d'intervention.</p> <p>En contact direct avec les clients il dispose d'un bon relationnel et sait également prendre en compte les besoins des usagers qu'il peut côtoyer en situation de travail.</p> <p>Il est capable de rendre compte à sa hiérarchie ou donneur d'ordre à l'issue de son intervention.</p>
---------------------------	--

Dénomination de la Qualification	Mainteneur de portes, portails et portes automatiques piétonnes
----------------------------------	---

Classement	Niveau III P1 coefficient 210 CCN ouvrier du bâtiment
------------	---

Référentiels d'activités, de compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
Bloc 1 : Organiser son intervention de maintenance de portes, portails et portes automatiques piétonnes	
Préparation amont de l'intervention	Préparer l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire , à partir d'une demande d'intervention ou d'un prédiagnostic établi avec le client afin de garantir le bon déroulement de l'intervention de maintenance préventive ou curative.
	Dialoguer avec le client , en s'assurant de collecter l'ensemble des éléments nécessaires à l'intervention, afin d'établir un prédiagnostic et garantir le déroulement de l'intervention dans les conditions requises.
	Réaliser un premier état des lieux de l'installation en ayant assuré sa sécurisation et son accessibilité afin de relever les éventuels défauts non signalés et les non-conformités vis-à-vis de la réglementation et des normes.
Déploiement du matériel et sécurisation de l'intervention	Sécuriser l'intervention en sélectionnant les Moyens de Protection Collective (MPC) si nécessaires et les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés selon les règles de santé et sécurité afin de réduire tout risque d'accident.
	Approvisionner la zone de travail avec le matériel et le produit à installer , en s'assurant de respecter les règles de sécurité concernant le port de charges lourdes, les règles de circulation, afin de garantir le bon déroulement des différentes étapes d'installation.
Bloc 2 : Réaliser son intervention de maintenance de portes, portails et portes automatiques piétonnes	
Contrôle et diagnostic de l'installation	Vérifier le fonctionnement de l'installation en suivant toutes les étapes de contrôle afin de s'assurer de son état de marche, de confirmer le prédiagnostic ou d'identifier le dysfonctionnement.
	Faire les relevés nécessaires à la remise en l'état du produit , en vue de l'émission éventuelle d'un devis, afin de remettre en état de fonctionnement le produit défectueux.
Réparation de l'installation	Procéder au remplacement des composants défectueux ou usés en s'autocontrôlant tout au long de l'intervention afin de permettre la remise en état de fonctionnement du produit.
	Procéder au nettoyage et aux réglages nécessaires du produit en prenant soin de respecter les règles de sécurité, afin d'assurer la remise en fonctionnement du produit.
Clôture de l'intervention	Procéder à la remise en fonctionnement du produit avec le client , en s'assurant de lui fournir l'ensemble des documents attestant du bon déroulement de l'intervention, afin de la clore.
	Proposer les services d'accompagnement et de conseil au client : entretien, maintenance, évolutivité de l'installation au regard de la réglementation, des caractéristiques du produit et des usages du client pour améliorer l'installation et fidéliser le client.
	Replier son matériel et évacuer les pièces défectueuses en respectant les règles de protection des biens et des personnes et les règles environnementales afin de maintenir le lieu d'intervention en bon état

